

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux –Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour la construction de 12 logements sociaux – Le Hameau des Acacias – lieu-dit Combecouyere à Mensignac

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du 4 février 2021 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, à proximité, des services et des commerces de la commune,
- Des typologies variées qui favorisent la mixité sociale et qui permettent d'accueillir des personnes seules, des couples et des ménages avec enfant

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Mesignac, par délibération du 7 juillet 2021, soutient également la construction de ces 12 logements sociaux par la réalisation de travaux de voirie et de renforcement des réseaux dédiés aux logements sociaux hauteur de 52 279,89 €,

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 1 500 € par logement à Périgord Habitat, soit une subvention totale de 18 000 €


Fait à Périgueux, le

08 SEP. 2021

Le Président
Jacques AUZOU



Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Envoyé en préfecture le 08/09/2021	
Reçu en préfecture le 08/09/2021	
Affiché le	
ID : 024-200040392-20210908-DEC2021044-AR	

Construction de 12 logements sociaux – Le Hameau des Acacias – lieu-dit Combécouyère à Mensignac – Périgord Habitat

- Cette opération est située proximité des services et des commerces. Les logements sont également à proximité des arrêts de la ligne 2 Transpérigord
- Cette opération est exclusivement constitués de logements sociaux individuels, qui viennent en complément et en mixité d'un projet de lotissement sur la commune. Les logements ont de typologies variées (T3 et T4) qui permettent d'accueillir des ménages avec des compositions familiales différentes. 5 logements T3 sont de plain-pied afin d'accueillir des personnes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite.
- Les logements seront alimentés par le gaz pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. La robinetterie et les appareils sanitaires seront économes en eau. Tous les logements sont dotés de toitures équipées de tuiles photovoltaïques.
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m2)	Loyer mensuel (€)	
		PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI	PLUS
T3	individuel	2	6	8	73	419	471
T4				4	4	85	
	TOTAL	2	10	12			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses		Ressources
Acquisition foncière	28 136 €	Etat (Aides à la pierre)	10 830 €
Travaux	1 634 620 €	CA Grand Périgueux	18 000 €
Honoraires	192 757 €	Prêt CDC	1 377 580 €
VRD (valorisation des travaux fait par la commune)	52 280 €	Commune de Mensignac (travaux VRD)	52 280 €
		Conseil Départemental	60 000 €
		Fonds Propres	389 103 €
TOTAL	1 907 793 €	TOTAL	1 907 793 €